

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-sixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 10 décembre 2012 à 17 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 18 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la trois cent soixante-sixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 10 décembre 2012 à 17 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant		X
CARLE, Christiane Membre socio-économique		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collèves	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DE BASTIANI, Arnaud Étudiant	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon
Coordonnateur et attaché d'administration –
Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

INVITÉE :

LEGAULT, Lise
Directrice du Service des finances

X (*points 4.1 et 4.2*)**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 37.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième (5 novembre 2012) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des trois cent cinquante-neuvième (30 août 2012) et trois cent soixantième (24 septembre 2012) réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires administratives et financières

(La directrice du Service des finances, madame Lise Legault, sera présente pour le traitement des points 4.1 et 4.2)

 - 4.1 Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013
 - 4.2 Orientations budgétaires 2013-2014
- 5.- Affaires générales et corporatives
 - 5.1 Rapport d'activités 2011-2012 du Comité d'éthique de la recherche
 - 5.2 Information de la présidente
 - 5.3 Information du recteur
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Modification des trimestres d'admission au programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau
 - 6.2 Ouverture des admissions au Diplôme d'études supérieures spécialisées en criminologie clinique
 - 6.3 Répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014
 - 6.4 Retrait d'une exigence formulée à l'embauche du professeur Éric Tchouaket
 - 6.5 Approbation de l'entente avec les trois conseils de recherche fédéraux relativement à l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche
- 7.- Affaires administratives et financières (suite)
 - 7.1 Attribution d'un mandat d'achat regroupé au Centre collégial de services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'ordinateurs, de tablettes et de moniteurs
 - 7.2 Perception et gestion des frais indirects de recherche
- 8.- Nominations
 - 8.1 Recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

8.2 Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études

9.- Période d'information et questions

10.- Dépôt de documents

10.1 *UNIVERSITÉ INC.* « *Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir* »

10.2 Lettre du 6 décembre 2012 du ministre Pierre Duchesne

11.- Prochaine réunion

12.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième (5 novembre 2012) réunion

2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième (5 novembre 2012) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 3.1 (p. CA-6) – **Lettre des présidents de syndicats** : Remplacer, à la deuxième ligne de la première phrase, les termes « et endossé par les autres syndicats » par « au nom des quatre syndicats »;

Point 5.1 (p. CA-8) – **Embauche d'un doyen des études** : Modifier la dernière phrase du deuxième paragraphe par : « Il appuie sa recommandation sur la base du travail du comité de sélection et sur les résultats de la consultation, incluant l'avis **favorable** de la commission des études ».

2.2 Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième (5 novembre 2012) réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions des trois cent cinquante-neuvième (30 août 2012) et trois cent soixantième (24 septembre 2012) réunions du comité exécutif

Sur proposition de monsieur Arnaud de Bastiani, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent cinquante-neuvième (30 août 2012) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixantième (24 septembre 2012) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Un membre du comité exécutif déplore que les suivis attendus n'aient pas été donnés à ses interventions concernant la mise à jour de la liste des ententes internationales qui est diffusée sur le site Web.

4.- Affaires administratives et financières

Le recteur, qui désire effectuer, préalablement au traitement des deux points qui suivent, une mise en contexte des plus récentes discussions et rencontres tenues au cours des derniers jours en lien avec les coupures de 124 millions \$ exigées par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) à quatre mois de la fin de l'année financière en cours, souhaite pouvoir le faire dans le cadre d'un huis clos, ce qui reçoit l'assentiment des membres.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

4.1 Adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013

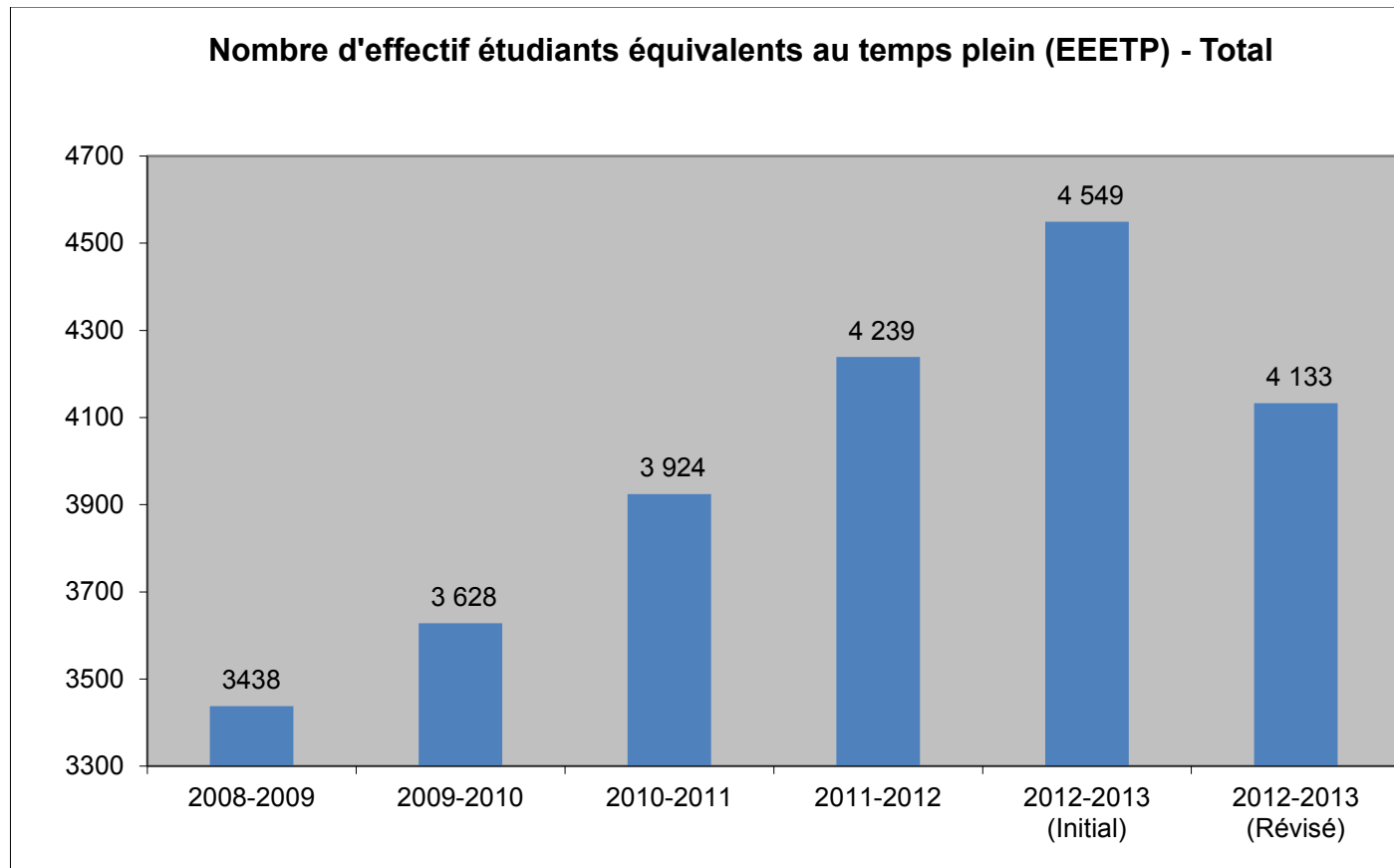
(La directrice du Service des finances, madame Lise Legault, est présente pour le traitement des points 4.1 et 4.2)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que selon le Règlement général 7 de l'Université du Québec, une révision budgétaire est prévue en mi-année. L'Université procède en effet chaque année, à cette période-ci, à une mise à jour de ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles des trimestres d'été et d'automne sont connues. À partir de ces données, la prévision de la clientèle pour le trimestre d'hiver 2013 est ajustée.

PRÉVISIONS DES PRODUITS

Les produits totalisent 71 011 200 \$ au budget révisé comparativement à 75 224 500 \$ au budget initial, soit une diminution nette de 4 213 300 \$.

Au budget initial, la clientèle prévue était de 4 549 effectifs étudiants en équivalence au temps plein (EEETP). Selon les données du trimestre d'été et d'automne et la prévision pour le trimestre d'hiver, la clientèle prévue est maintenant de 4 133 EEETP, soit une diminution de 9,14 % par rapport au budget initial et une baisse de 2,50 % comparativement à l'année 2011-2012. Par conséquent, la subvention diminuera de 3 023 400 \$. Les droits de scolarité ont également été ajustés en fonction de la diminution de la clientèle et de l'annulation de la hausse des droits de scolarité pour un montant de 1 979 200 \$. Un montant de 700 000 \$ a cependant été ajouté à la subvention pour compenser cette annulation. Les frais afférents ont quant à eux été ajustés de 168 700 \$ à la baisse.



Outre la réduction de la subvention pour le financement de la clientèle étudiante de 3 023 400 \$ et la prévision d'un financement de la totalité de l'annulation de la hausse des droits de scolarité de 700 000 \$, trois ajustements de la subvention générale du MESRST ont un impact significatif sur la révision budgétaire 2012-2013. Tout d'abord, la récupération pour l'aide financière aux études est réduite pour tenir compte de l'annulation de la hausse des droits de scolarité, ce qui procure une hausse de revenus de 397 000 \$. De plus, un ajustement de la subvention des terrains et bâtiments ainsi que l'annulation d'une récupération additionnelle de la hausse des droits de scolarité

affectée à cette enveloppe procurent une subvention additionnelle de 202 400 \$. Par ailleurs, le taux de pondération prévu a été revu à la baisse, passant de 1,685 au budget initial à 1,665 au budget révisé. Cette réduction combinée à la baisse de clientèle par rapport à l'année 2011-2012 permet d'appliquer la notion de lissage. Celle-ci a pour effet de réduire l'impact de cette diminution à un taux effectif de 1,669 générant une réduction de la subvention de 236 700 \$. Enfin, divers autres ajustements à la subvention entraînent une hausse de 3 500 \$ par rapport au budget initial. Outre les éléments ci-dessus, la révision des produits génère aussi une baisse nette des revenus de 57 800 \$ du stationnement et de 50 400 \$ des autres produits.

PRÉVISIONS DE CHARGES

Les charges totalisent 72 563 500 \$ comparativement aux 75 422 200 \$ établis au budget initial adopté en avril dernier, soit une diminution de 2 858 700 \$.

Une diminution du coût de la masse salariale de 1 396 700 \$ a été prévue pour les chargés de cours, celle-ci étant reliée à la baisse de la clientèle. De plus, la prévision du coût de la masse salariale a été revue pour tenir compte du personnel en place en octobre. L'économie salariale anticipée au budget initial de 1 500 000 \$ a été augmentée à 2 200 000 \$, soit une hausse de 700 000 \$. Cependant, une charge supplémentaire de 250 000 \$ est à prévoir pour les retraites anticipées. Également, la provision pour économies diverses, autres que les salaires, a été portée à 550 000 \$, ce qui représente une augmentation de 250 000 \$.

Au budget initial, une provision non affectée de 500 000 \$ de charges avait été prévue en lien avec la hausse des droits de scolarité. Comme cette hausse est annulée au budget révisé, la provision de 500 000 \$ de charges l'est également. La provision de 100 000 \$ prévue au budget initial pour couvrir les coûts anticipés de la nouvelle politique des frais de voyage et de représentation a été réduite à 30 000 \$. La nouvelle politique n'ayant pas été présentée à ce jour, il n'y a eu aucun impact financier de mai à décembre.

La dépense prévue pour le service de la dette est réduite de 365 700 \$ par rapport au budget initial. Les surplus réalisés en 2011-2012, principalement dus à des économies sur la masse salariale, ont été affectés au remboursement de la dette à long terme du projet d'économie d'énergie, ce qui procure une économie de 303 000 \$. Par ailleurs, la prévision pour les frais de financement a été réduite de 45 500 \$, afin de tenir compte de l'économie non récurrente procurée par les faibles taux d'intérêt tout en tenant compte de la hausse du capital à financer dû à l'annulation de nombreuses activités du trimestre d'été. Les frais bancaires ont également été réduits de 17 200 \$.

Le surplus de l'année 2011-2012 ayant également permis le remboursement de dépenses du stationnement non pourvues au fonds d'investissement, la charge d'amortissement correspondante de 52 900 \$ a été enlevée au budget révisé. Un montant de 140 800 \$ a, par ailleurs, été budgété pour couvrir les coûts directs des événements du printemps 2012 assumés dans l'exercice 2012-2013. Les autres coûts ont été imputés au résultat de l'année 2011-2012.

Au terme de l'analyse du budget 2012-2013, le comité du budget propose les modifications suivantes :

Réduction des charges de l'ordre de 188 300 \$:

- Service des technologies de l'information – téléphonie, équipements et autres : 64 300 \$
- Service des ressources humaines – formation : 10 000 \$
- Service des ressources humaines – salaire surnuméraire : 10 000 \$
- Mauvaises créances : 25 000 \$
- Service des terrains et bâtiments – assurances et honoraires : 29 000 \$
- Bibliothèque – achat de livres et de ressources électroniques : 40 000 \$
- Bibliothèque – salaire surnuméraire : 10 000 \$ (salaire compensé par une subvention externe)

Demandes budgétaires totalisant 261 200 \$:

- Frais juridiques – gestion académique : 200 000 \$
- Secrétariat général : 25 000 \$
- Saint-Jérôme – service aux étudiants : 5 000 \$
- Honoraires pour audit informatique : 30 000 \$
- Autres demandes : 1 200 \$

Finalement, le total des charges a été ajusté de 12 500 \$ à la hausse pour tenir compte de divers autres éléments.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2012-2013 (\$ = 000)	Budget révisé 2012-2013 (\$ = 000)	Écart (\$ = 000)
Produits	75 224,5 \$	75 224,5 \$	
Variations			
- Financement (EEETP)		(3 260,1)	
- Subvention MESRST – financement de l’annulation de la hausse des droits de scolarité		700,0	
- Subvention MESRST (Autres éléments)		602,9	
- Droits de scolarité		(1 979,2)	
- FIO		(168,7)	
- Revenus de stationnement		(57,8)	
- Autres éléments affectant les produits		(50,4)	
TOTAL des produits	75 224,5 \$	71 011,2 \$	(4 213,3) \$
Charges	75 422,2 \$	75 422,2 \$	
Variations			
- Salaires – chargés de cours		(1 396,7)	
- Réduction du service de la dette et des frais financiers		(365,7)	
- Réserve pour augmentation des droits de scolarité		(500,0)	
- Provision – économie sur la masse salariale		(450,0)	
- Provision pour économies anticipées		(250,0)	
- Provision – politique frais de voyage		(70,0)	
- Coupures budgétaires diverses		(70,0)	
- Demandes budgétaires diverses			
- Coûts directs des événements du printemps 2012		(188,3)	
- Amortissement stationnement		261,2	
- Autres ajustements		140,8	
		(52,9)	
		12,5	
TOTAL des charges	75 422,2 \$	72 563,5 \$	(2 858,7) \$
Excédent des charges par rapport aux produits	<u>197,7 \$</u>	<u>1 552,3 \$</u>	<u>1 354,6 \$</u>

EXCÉDENT DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS

En fonction de ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 1 552 300 \$, soit une différence de 1 354 600 \$ comparativement au budget initial. Bien que le budget révisé comporte un déficit substantiel, il importe de considérer que l'UQO a déjà adressé une lettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (annexe 2), afin de solliciter l'appui financier du gouvernement pour éponger les pertes financières de l'établissement reliées aux événements du printemps dont l'estimation provisoire s'élevait à 2 200 000 \$.

Deux annexes, soit les *Prévisions budgétaires révisées 2012-2013* et la lettre acheminée au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie par le recteur, sont présentées aux membres.

Suite à la présentation du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances, de nombreux questionnements et commentaires sont formulés et sont ci-après résumés.

À un membre qui souhaite savoir si les frais juridiques de 200 000 \$ ajoutés au budget du Décanat de la gestion académique sont directement imputables aux événements du printemps, le vice-recteur à l'administration et aux ressources répond par l'affirmative, en précisant que cette provision est nécessaire pour le traitement des griefs déposés par le SPUQO.

Ce dernier précise également concernant un autre sujet, au bénéfice d'un membre, que le taux d'intérêt négocié avec Desjardins sur le financement du déficit accumulé se situe entre 1,43 % à 1,62 %.

À la suite d'une question relative à l'avancement du projet de révision de la *Politique interne des frais de voyage et de représentation*, le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la révision de la Politique est pratiquement achevée, mais qu'elle doit encore être discutée et revue par la direction, surtout dans le contexte de l'application de la Loi 100.

Un membre est d'avis que le déficit d'opération de 3,2 millions de dollars du budget révisé engendre une situation sans égale qui requiert des mesures exceptionnelles, à l'instar de celles qui sont prises par la fonction publique dans des situations semblables, et recommande qu'un plan de redressement soit mis en œuvre rapidement pour s'ajuster à cette situation. Il suggère notamment un gel immédiat de la dotation et des déplacements, et souhaite savoir si d'autres mesures pouvant s'ajouter à celles-ci pourraient être prévues.

Le recteur confirme que des mesures additionnelles à celles prévues au budget révisé devront être envisagées d'ici la fin de l'année financière en cours. Il ajoute qu'il serait selon lui judicieux, dans le contexte qui prévaut, d'accepter la proposition de compressions budgétaires de 188 000 \$ présentée dans le budget révisé, et ce, même si elles sont jugées insuffisantes, et de se pencher activement sur le budget 2013-2014 puisque d'autres coupes majeures du MESRST sont à prévoir. Il rappelle aux membres que l'UQO, aux prises avec une situation similaire en 2005, avait formé un comité spécial chargé d'identifier les stratégies visant à rétablir la santé financière de l'Université et suggère qu'un tel comité soit également institué et qu'il en soit fait mention dans la présente résolution. Il souligne par ailleurs que les règles relatives à la subvention conditionnelle, dans le contexte des exigences visant à l'atteinte de l'équilibre financier annuel requis par le MESRST, subvention qui équivaut, pour l'UQO, à un montant d'environ 4,5 millions \$ pour 2012-2013, serait retenue sans être supprimée, et que l'effet financier, dans ce contexte, doit être calculé en fonction de l'intérêt que l'UQO devra payer en surplus.

Un membre souhaite savoir si la CREPUQ et les associations syndicales étudiantes ont prévu de se concerter afin d'unir leurs voix en réponse aux compressions imposées par le ministre Duchesne. Le membre est d'avis que les associations syndicales

pourraient s'engager dans une bataille politique qui pourrait compromettre la tenue du Sommet.

Le même membre commente également les frais juridiques de 200 000 \$ ajoutés au budget du Décanat de la gestion académique et considère que ceux-ci auraient pu être évités dans la mesure où la direction de l'Université avait agi différemment. Il réfère en outre aux investissements que l'Université aurait pu consentir, avec les ressources consacrées aux frais juridiques dans le contexte précédemment décrit, au financement de différents projets, dont des chaires de recherche. Pour toutes ces raisons liées à ce qu'il perçoit comme une absence d'ouverture de la direction, il estime que toute collaboration avec le Syndicat des professeurs dans le contexte des compressions budgétaires qui s'annonce s'avère difficile, voire impossible.

Un autre membre, qui se dit préoccupé par la gravité de la situation, fait connaître sa déception face aux solutions proposées et juge que davantage de mesures de redressement auraient dû être soumises. Il considère également qu'il serait opportun de profiter de la situation pour revoir le modèle de gestion de l'Université de même que l'organisation des services en vue d'en assurer une plus grande qualité. Enfin, d'autres membres se joignent à lui pour suggérer que tous les membres du conseil, de même que des membres du personnel et possiblement une firme comptable externe, puissent prendre part aux travaux à venir afin d'étayer les points de vue. Ils jugent par ailleurs que toute la communauté universitaire devrait être impliquée dans ce processus.

Le recteur fait savoir, dans ces conditions, qu'il serait plutôt enclin à privilégier la formation d'un comité restreint pour une plus grande efficacité. Il ne voit pas d'objection à ce qu'une firme externe soit impliquée puisque les circonstances exceptionnelles justifieraient cette dépense, mais estime qu'il s'agit d'une mesure fort coûteuse et que le délai dont dispose l'UQO pour trouver la firme qui conviendrait, le cas échéant, est très restreint. Il affirme toutefois que les membres du conseil, s'il fallait aller de l'avant avec ce comité, devraient être tenus régulièrement informés des travaux du comité. Il fait également observer, à la suite d'un commentaire dans ce sens, que la révision du mode de gestion, bien qu'elle puisse apparaître offrir un potentiel d'économies, constitue un processus à la fois long et complexe qui ne pourrait difficilement être réalisé dans le cadre actuel.

À un membre qui souhaite savoir si la portion retenue de la subvention, en 2005, avait été finalement versée à l'UQO, le recteur répond par l'affirmative. Il souligne qu'entre 2005 et 2009 cette somme a été versée rapidement à la suite de l'adoption d'un plan de redressement, mais qu'il faudrait s'attendre cette année, si l'UQO devait en arriver là, à des délais plus importants en raison du plus grand nombre d'universités susceptibles de terminer l'année avec des déficits.

Un membre suggère que les efforts consentis pour redresser le budget ne soient pas uniquement centrés sur les réductions, mais tiennent compte également des impératifs de développement. L'UQO doit être proactive et saisir toutes les opportunités qui s'offrent à elle. Il est d'avis que le Décanat de la formation continue et des partenariats et la Fondation pourraient être mis à contribution à cet effet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dit craindre qu'une perte d'attractivité pour l'UQO auprès de futurs étudiants ne soit l'un des effets pernicieux des compressions annoncées et porte à l'attention des membres que le nombre d'inscriptions au trimestre d'hiver 2013 par rapport au nombre de demandes d'admission reçues est plus faible qu'à l'hiver 2012.

Un membre exprime son malaise quant à l'ampleur des conséquences qu'auront ces compressions sur les ressources humaines, impacts qu'il juge difficiles à évaluer pour le moment puisqu'aucun plan n'a encore été dressé.

À un membre qui souhaite savoir si l'adoption du budget révisé peut être reportée afin que celui-ci puisse être retravaillé dans le contexte de cette annonce récente de coupure et possiblement, d'être en mesure de présenter un budget révisé plus conforme, le recteur répond qu'il n'est pas possible de reporter cette adoption vu les délais

restreints. Au surplus, il ajoute que le report de l'adoption du budget révisé entraînerait une difficulté supplémentaire dans le contexte de la préparation à venir du budget 2013-2014. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise par ailleurs que les budgets présentés annuellement sont généralement conçus sur une base conservatrice avec la conséquence qu'il a toujours été possible de viser l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Il ajoute que la situation, pour la présente année, sera de toute évidence déficitaire vu l'ampleur de la coupure imposée par le ministère à cinq mois de la fin de l'exercice.

À la suite de ces discussions, il est convenu en séance de modifier la résolution par l'ajout d'un attendu (à la suite du troisième attendu), de deux dispositifs et par la modification du premier dispositif :

ATTENDU la lettre du 6 décembre 2012 du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, qui informe d'une réduction de la subvention de fonctionnement accordée à l'UQO et les ajustements faits en séance à la suite de cette annonce ministérielle;

D'ADOPTER le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013 **qui prévoit un déficit de 3 223 000 \$, sous réserve de l'avis favorable donné au recteur par le comité exécutif;**

DE FORMER un comité spécial, composé des deux vice-recteurs et de mesdames Lyse Ricard, Dominique Toupin et Lisette Blouin-Monfils, afin d'identifier toutes les stratégies visant à rétablir la santé financière de l'UQO;

DE DEMANDER au comité spécial de faire rapport au conseil d'administration.

Un membre adresse ses sincères félicitations au vice-recteur à l'administration et aux ressources ainsi qu'à son équipe pour le travail colossal effectué dans un contexte de coupes budgétaires sans précédent.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à la majorité (pour : 10 – contre : 1 – abstention : 2) d'adopter la résolution 366-CA-5513 concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013; laquelle est jointe en appendice. Un membre, monsieur Martin Noël, dit s'être abstenu de voter en raison d'un conflit d'intérêts et un autre membre, madame Caroline Cyr, dit s'être abstenu de voter par manque d'information.

4.2 Orientations budgétaires 2013-2014

Dans le cadre de la préparation du budget 2013-2014, le conseil d'administration est invité à adopter les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans les choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Outre les engagements contractuels de l'UQO, ses obligations statutaires ainsi que ses engagements envers le MESRST, notamment l'intégration au périmètre comptable du gouvernement et l'application des mesures prévues par la Loi 100 (réf. 346-CA-5225), il est proposé de retenir les orientations suivantes pour l'élaboration du budget 2013-2014 :

- Tenir compte des décisions gouvernementales conséquentes au Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013;
- Poursuivre la réalisation du plan stratégique 2009-2014;
- Soutenir la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais, entre autres, par la consolidation de la programmation de l'Université, notamment par le démarrage de nouveaux programmes;

- Accélérer le développement de nouveaux programmes dans les domaines de la santé;
- Appuyer le projet de consolidation du campus de Gatineau par la création d'un Pavillon des arts;
- Soutenir le développement des activités d'enseignement et de recherche au campus de Saint-Jérôme;
- Planifier l'ajout d'espaces pour répondre aux besoins de l'enseignement et de la recherche à Saint-Jérôme;
- Poursuivre la mise à jour des politiques et règlements institutionnels.

Un membre questionne certaines des orientations proposées ainsi que des décisions ayant un impact budgétaire que le conseil peut être appelé à prendre, dont celle à venir concernant la répartition des postes de professeur, compte tenu des compressions annoncées.

À la suite des commentaires et suggestions des membres, il est convenu en séance de supprimer la première orientation ainsi que la dernière orientation du projet de résolution, et d'ajouter une nouvelle orientation formulée comme suit : « Viser à atteindre l'équilibre budgétaire ».

Deux nouvelles orientations sont également ajoutées, soit : « Soutenir de façon spécifique le recrutement et la rétention des étudiants au campus de Gatineau » et « Revoir en profondeur les grands postes budgétaires de l'établissement, tant au niveau des revenus que des dépenses, dans le contexte des coupures gouvernementales ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5514 concernant les orientations budgétaires 2013-2014; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Rapport d'activités 2011-2012 du Comité d'éthique de la recherche

Le traitement de ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil d'administration, le 25 février 2013.

5.2 Information de la présidente

La présidente trace le bilan de la rencontre à laquelle elle a pris part et qui réunissait les présidents des conseils d'administration d'établissements universitaires. Cette rencontre avait pour but de dresser notamment l'état de la situation en vue du Sommet sur l'éducation et de déterminer le rôle et les contributions des conseils d'administration aux missions universitaires.

Un comité, formé lors de cette rencontre et constitué des présidents des conseils d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières et des universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke, a pu rencontrer et discuter des préoccupations des présidences de conseil, avec le ministre Pierre Duchesne. Ce dernier s'est montré très attentif et a reconnu que les présidents de conseil d'administration étaient porteurs de messages, à l'instar des recteurs, et qu'ils constituaient sans contredit une force sur laquelle il pouvait compter. Suite à cet échange, il a été convenu qu'un siège serait attribué aux présidents de conseil d'administration lors de chacune des rencontres thématiques préparatoires au Sommet et que ceux-ci pourraient être accompagnés. La présidente souligne que les présidents pourraient possiblement être invités à faire une présentation lors de la troisième rencontre thématique qui se tiendra les 17 et 18 janvier 2013 à Sherbrooke et qui aura pour thème la gouvernance et le financement des universités.

Elle effectue un retour sur la session de formation tenue le 24 novembre dernier à l'intention des membres du conseil, session qui fut formatrice, et indique qu'une seconde

activité, qui permettra notamment de revoir le *Règlement de régie interne*, devrait se tenir au printemps.

Elle termine ses informations en commentant les plus récentes cérémonies de la collation des grades tenues à Saint-Jérôme le 4 novembre dernier et à Gatineau le 11 novembre. Deux doctorats *honoris causa* ont été décernés lors de ces célébrations, soit l'un à l'aquarelliste Jean-Yves Guindon, et l'un à madame Gyslaine Desrosiers, présidente-directrice générale de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec de 1992 à la fin octobre 2012.

5.3 Information du recteur

Le recteur informe les membres que le gouvernement du Québec, dans le cadre du Sommet québécois sur l'enseignement supérieur qui se tiendra en février 2013, utilise une démarche permettant la participation des acteurs du milieu de l'enseignement supérieur, mais également de la population. À cet effet, quatre forums citoyens et quatre rencontres thématiques préparatoires sont organisés. Il invite les membres à participer au prochain forum citoyen qui se tiendra à l'UQO le 19 janvier prochain. Il souligne que l'Outaouais, qui a souvent été négligée au cours des dernières années lors de consultations sur l'éducation, doit profiter de cette occasion pour faire entendre sa voix. Le recteur précise qu'il prendra part, parmi la délégation des recteurs, à la deuxième rencontre thématique qui se tiendra les 13 et 14 décembre prochains à Trois-Rivières et qui aura pour thème l'accessibilité et la participation aux études supérieures.

Il est convenu que l'invitation à participer au forum lancée par l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais, de même que le lien Web vers le site hébergeant toutes les informations relatives au Sommet seront acheminés aux membres par courriel.

Le recteur souligne la réussite de la cérémonie de reconnaissance organisée en l'honneur des donateurs et des bénévoles de la Fondation de l'UQO, le 3 décembre dernier, où prix et distinctions leur ont été remis. Cette soirée a conféré une excellente visibilité à la Fondation.

6.- Affaires académiques

6.1 Modification des trimestres d'admission au programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration la modification des trimestres d'admission pour le programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau en recommandant l'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver.

Il s'agit d'un léger ajustement qui permettra d'arrimer l'offre du programme à l'UQO à celle de nos partenaires (UQAC et UQAT).

Lors de sa trois-cent-septième réunion, la commission des études a adopté une résolution recommandant l'ouverture des admissions de ce programme aux trimestres d'hiver.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5515 concernant la modification de l'offre modèle d'admission pour le programme court de deuxième cycle en intervention dans les petites écoles et les classes multiâges en réseau; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Ouverture des admissions au Diplôme d'études supérieures spécialisées en criminologie clinique

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au Diplôme d'études supérieures spécialisées en criminologie clinique.

Le présent projet de DESS en criminologie clinique s'articule autour d'une collaboration entre l'UQO et le Service correctionnel Canada visant à combler les besoins de main-d'œuvre spécialisée intervenant auprès des clientèles contrevenantes et de favoriser l'insertion des diplômés de l'UQO sur le marché du travail.

Il s'inscrit dans la perspective de diversifier l'offre de formation de deuxième cycle aux diplômés des programmes de 1^{er} cycle en psychologie et en psychoéducation, tenant compte du contingentement des programmes de 2e cycle en psychoéducation et de 3e cycle en psychologie.

Un membre est d'avis qu'un contingentement à 16 ou 17 étudiants aurait peut-être été préférable afin d'assurer que les activités comptent une moyenne de 15 inscriptions. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les sondages effectués laissent croire qu'il y a peu de risque de ne pas atteindre le contingent de 15 et ajoute qu'un rehaussement de ce nombre pourrait être envisageable seulement si davantage de places de stages pour les étudiants étaient disponibles, ce qui sera visé au cours des prochaines années. Par ailleurs, il souligne que la scolarité du programme se déroule essentiellement au premier trimestre ce qui l'amène à croire que les 15 étudiants de chaque cohorte, lesquels ne peuvent être admis qu'à temps complet, s'inscriront dans l'ensemble des cours ce qui sera requis pour pouvoir réaliser le stage qui se déroule au trimestre d'hiver qui suit.

Un membre constate que le projet n'a pas été élaboré par des criminologues. Il se demande si cela pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance de la formation offerte. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'intervention de ces spécialistes n'est pas couverte présentement par un ordre professionnel. Par ailleurs, les psychoéducateurs ont un champ de pratique qui en font des intervenants naturels dans ce type de dossier. Il rappelle aussi que le projet a été élaboré en prenant appui sur les besoins exprimés par le milieu.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5516 concernant l'ouverture des admissions au Diplôme d'études supérieures spécialisées en criminologie clinique; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2013-2014, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

En application de la clause 8.07 de la convention collective en vigueur, le nombre de postes disponibles pour 2013-2014 est fixé à 219.

Suite aux discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014, a été soumis à la commission des études qui a formulé une recommandation favorable à cet égard au conseil d'administration.

Le projet de répartition des postes tient compte des dossiers de développement de la programmation de l'UQO incluant les projets associés aux sciences naturelles et

soutenus partiellement par le financement confirmé par le gouvernement du Québec en lien avec le projet ISFORT.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2012-2013 :

**Département de relations industrielles, Département des sciences comptables
Département d'études langagières, Département de travail social**

- aucun changement

Département des sciences administratives

- nombre total de postes inchangé
- 2 postes transférés de Gatineau à Saint-Jérôme au secteur disciplinaire « stratégie et marketing » (le deuxième de ces postes sera transféré advenant la libération d'un poste à Gatineau au secteur disciplinaire « opérations et information »)

Département des sciences de l'éducation

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « formation pratique et didactique » à Gatineau

École multidisciplinaire de l'image

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « muséologie et patrimoines » à Gatineau

Département d'informatique et d'ingénierie

- ajout de deux postes au secteur disciplinaire « génie » à Gatineau avec intégration du professeur Michael Korwin-Pawlowski sur l'un de ces deux postes

Département de psychoéducation et de psychologie

- ajout d'un poste au secteur disciplinaire « psychoéducation » à Gatineau

Département des sciences infirmières

- ajout de deux postes à Saint-Jérôme (le premier au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » avec affectation du professeur Éric Tchouaket; le second au secteur disciplinaire « intervention infirmière »)

Département des sciences sociales

- ajout d'un poste à Gatineau au secteur disciplinaire « communication »

Département des sciences naturelles

- ajout d'un poste à Gatineau au secteur disciplinaire « sciences forestières » et affectation du professeur Frédérik Doyon à ce poste
- ajout d'un poste non intégré, financé par la subvention spéciale pour le projet ISFORT;
- en 2013-2014, le Département des sciences naturelles compterait 6 postes, soit deux postes générés par la formule de détermination du nombre de postes et quatre postes non intégrés.

Un membre demande pourquoi deux postes ne sont pas objet de répartition, soit un au Département des sciences comptables et un au Département des relations industrielles, et souhaite également obtenir des détails sur les coûts engendrés par la mise sur pied du Département des sciences naturelles et sur les raisons qui expliquent que l'ouverture des admissions au programme qui y est offert soit retardée à l'automne 2013.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les deux postes qui ne font pas l'objet de répartition résultent d'une entente entre l'Université et le Syndicat des professeurs de l'UQO qui date de quelques années.

En ce qui a trait à la mise en œuvre du Département des sciences naturelles, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'initiative a été soutenue par l'Université depuis plusieurs années où un premier poste de professeur a été prévu dans ce domaine, poste qui a été occupé pendant plusieurs années par un professeur invité. En conséquence, on peut considérer que l'Université a déjà investi des sommes très

considérables dans ce projet, sommes qu'il estime dépasser le million de dollars. Pour les prochaines années, le financement de démarrage de l'ISFORT permettra de soutenir ce projet stratégique pour l'Université. Le report de l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers s'explique par un nombre trop faible de candidats à l'automne 2012. Il ajoute que ce programme, bien qu'important pour permettre à l'UQO d'élargir sa programmation dans le domaine, ne joue pas un rôle fondamental dans l'équation des coûts pour la viabilité des activités en sciences naturelles. Il considère qu'à ce titre, la maîtrise en biologie que l'UQO pourrait offrir par le biais d'une extension de l'Université du Québec à Montréal, pourrait jouer un rôle plus important. Il ajoute que la planification prévoit aussi l'offre d'un programme de doctorat.

Le même membre souhaite savoir si les deux postes ajoutés au Département d'informatique et d'ingénierie, dans le contexte de l'ouverture du programme de baccalauréat en génie électrique et en lien avec une condition formulée par la Commission d'évaluation des projets de programme de la CREPUQ suffisent à satisfaire pleinement à cette exigence, et ce, dans la mesure où, en pratique, un seul nouveau professeur serait embauché et non deux vu qu'un des postes servira à intégrer le poste occupé par le professeur Korwin-Pawlowski.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la direction de l'Université a transmis au Comité des programmes universitaires un document expliquant en détail le suivi qui sera donné à cette condition. En outre, le document trace une analyse détaillée des nouveaux cours qui devront être offerts en lien avec ce nouveau programme. Cette analyse fait clairement ressortir que les cours nouveaux seront essentiellement offerts à compter de la troisième année de l'offre du programme. En conséquence, en lien avec les contraintes financières avec lesquelles l'Université doit composer, le document explique qu'une nouvelle embauche serait réalisée au démarrage du programme, mais que la seconde serait retardée en lien avec le besoin réel aux fins d'enseignement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5517 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Retrait d'une exigence formulée à l'embauche du professeur Éric Tchouaket

Au fil des années, le Département des sciences infirmières a souhaité que ses membres soient tous membres de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec. Ainsi, une exigence était formulée de façon officielle à l'embauche pour que les nouveaux professeurs réguliers qui ne sont pas membres en règle de cet Ordre professionnel le deviennent au plus tard avant le renouvellement de leur contrat d'embauche.

Lors de l'embauche du professeur Éric Tchouaket, cette exigence a été intégrée à la résolution soumise au conseil d'administration, de la même façon que cela a été fait par le passé pour les autres embauches dans ce département.

Au cours de l'été, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, dans le cadre de rencontres qu'il a tenues avec les nouveaux professeurs nouvellement entrés en fonction, a eu l'occasion de faire la connaissance du professeur Tchouaket et a alors compris que ce dernier n'envisageait pas devenir membre de l'Ordre. De fait, son profil n'est pas celui d'un infirmier et il ne pourrait vraisemblablement pas satisfaire cette condition dans les délais. C'est ainsi que le vice-recteur a discuté avec le département sur les orientations qui avaient mené le département à proposer l'embauche de ce professeur. Ces échanges ont permis de constater que le département a souhaité retenir les services de ce professeur en lien avec des compétences scientifiques reliées aux fondements des sciences infirmières, notamment en lien avec son expertise sur l'analyse statistique des données relatives à la santé.

En conséquence, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a demandé au département de clarifier ses attentes en formulant une résolution explicite de l'assemblée départementale à cet effet, laquelle lui a été transmise et est jointe au dossier.

Dans ce contexte, dans le cadre de l'opération de répartition des postes, le vice-recteur a recommandé un ajustement relatif au rattachement du poste occupé par ce professeur afin qu'il soit considéré comme intégré au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière ». De plus, le vice-recteur recommande au conseil d'administration de retirer l'exigence formulée à ce professeur à l'effet de devenir membre en règle de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec afin de pouvoir obtenir un renouvellement de contrat. En procédant ainsi, ce professeur pourra poursuivre sa carrière à l'UQO, selon les règles prévues à la convention collective de travail, sans avoir à devenir membre de cet ordre professionnel.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5518 concernant le retrait d'une exigence formulée à l'embauche du professeur Éric Tchouaket; laquelle est jointe en appendice.

6.5 Approbation de l'entente avec les trois conseils de recherche fédéraux relativement à l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que suite à une consultation des universités et des associations universitaires au printemps 2012, les trois conseils de recherche fédéraux ont apporté des modifications à *l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche* et ils sollicitent la signature de chaque établissement d'ici la mi-décembre 2012.

Dans le cadre de cette consultation, l'UQO a apporté des modifications à sa Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création en mai 2012, tout en soulignant son malaise quant à l'obligation de transmettre toutes les allégations aux trois conseils. La coordonnatrice des projets du Conseil et de l'admissibilité des établissements a confirmé le 23 mai 2012 que les organismes n'exigent pas que les établissements divulguent chaque allégation qu'ils reçoivent, mais seulement celles comportant d'importants risques.

Par ailleurs, l'UQO a aussi transmis des réserves quant à l'application de deux articles du projet d'entente le 29 mai 2012. L'article 3.3-ix demandait de fournir régulièrement au titulaire de l'information sur son compte, il fut ajouté « en temps opportun ». En outre, il y avait dans la version préliminaire un article demandant à l'établissement de prendre en charge tout examen externe pouvant être demandé par un organisme. Cet article a été modifié de façon à autoriser un organisme à faire un examen indépendant seulement s'il « croit, en toute bonne foi, qu'il y a une violation grave ou systématique de la présente entente » (article 4.3 de la présente version).

Un autre changement important apporté depuis la consultation du printemps 2012 est qu'il n'y a plus d'entente séparée avec les chercheurs, ces derniers acceptent les règles au moment de faire une demande de subvention et lors de son acceptation, le cas échéant.

Considérant que cette nouvelle entente administrative avec les trois conseils fédéraux est requise pour toutes les universités canadiennes, il est proposé de signer cette entente.

La commission des études a émis un avis favorable au conseil d'administration à ce sujet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5519 concernant l'approbation de l'entente avec les trois conseils de recherche

fédéraux relativement à l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières (suite)

7.1 Attribution d'un mandat d'achat regroupé au Centre collégial de services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'ordinateurs, de tablettes et de moniteurs

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que depuis le 1^{er} juin 2012, l'Université du Québec en Outaouais s'est jointe au regroupement du Centre collégial de services regroupés (CCSR) pour l'achat d'ordinateurs et de moniteurs, entente qui vient à échéance le 31 mars 2013.

Or, vers la fin du mois de janvier 2013, le CCSR procédera à un appel d'offres public en vue du renouvellement de ses contrats actuels. Le contrat visé sera pour une période d'un an offrant la possibilité de le renouveler pour une année supplémentaire. À cet effet, en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q 65.1), tout établissement doit obligatoirement signifier son intérêt de faire partie d'une négociation par regroupement d'achats au mandataire du dossier, avant le lancement de l'appel d'offres.

À titre d'information, la participation aux ententes informatiques du CCSR a dépassé les 32 M\$ annuellement, et ce, auprès de 130 organismes, principalement au sein du réseau de l'éducation.

La gamme de produits offerts par la nouvelle entente CCSR vise un éventail de produit élargi et permettra de conclure une entente avec de multiples fournisseurs.

En se basant sur l'historique de consommation des trois dernières années, on peut estimer que les achats représenteront approximativement 100 moniteurs, 240 ordinateurs et 40 portables pour un montant approximatif de 250 000 \$ annuellement pour les deux prochaines années. Ce montant correspond à des achats effectués via le fonds de fonctionnement de l'UQO et des subventions de recherche.

La recommandation est de confier au CCSR le mandat d'achat pour l'achat regroupé d'ordinateurs, de tablettes et de moniteurs. Aucun achat minimal n'est garanti par l'Université par le biais de ce mandat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5520 concernant l'attribution d'un mandat d'achat regroupé au Centre collégial de services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'ordinateurs, de tablettes et de moniteurs; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Perception et gestion des frais indirects de recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le conseil d'administration a adopté en mars 2005 une résolution (286-CA-4162) précisant notamment la hauteur du taux des frais indirects de recherche minima à percevoir sur les projets non couverts par un programme gouvernemental de remboursement des frais indirects. Dans le cas des subventions de recherche, le taux minimum imputé est de 15 % et, dans le cas des contrats de recherche, les taux minima sont de 40 % dans les disciplines des sciences naturelles et de génie; et de 25 % dans les autres disciplines. Ce taux est calculé sur le total des coûts directs du projet, excluant, le cas échéant, les bourses aux étudiants et les infrastructures physiques (équipements et aménagements) de valeur supérieure à 7 000 \$. Cette perception est versée au fonds général de l'UQO pour soutenir l'infrastructure de recherche de l'université.

Tout comme l'UQO, la plupart des universités québécoises utilisent un taux minimum de 15 % pour les subventions. Par ailleurs, elles utilisent un taux minimum de 40 % pour tous les contrats de recherche ou de service, toutes disciplines confondues, ce

taux étant partagé de la façon suivante : 25 % au fonds général de l'université et 15 % aux chercheurs ou aux facultés pour les aider à couvrir des frais indirects de recherche de proximité.

Il est proposé de modifier nos taux de perception des frais indirects de recherche de façon à s'harmoniser avec la plupart des universités québécoises et à faciliter le soutien des infrastructures de recherche. Les membres du Comité de la recherche et de la création ont émis en novembre 2012 un avis favorable relativement à cette proposition.

Avec la mise en œuvre de l'ISFORT, on envisage une croissance du financement de la recherche par le biais de contrats. Il en va de même en ce qui a trait aux développements anticipés dans le secteur du génie. L'approche proposée permettra de favoriser des approches plus constructives de discussion entre les professeurs, la direction de l'Université et les organismes qui financent les contrats de recherche. De plus, les fonds rendus disponibles aux professeurs permettront de faire face à des besoins particuliers liés au soutien de la recherche.

Au bénéfice d'un membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que la modification présentée ne s'applique pas au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC).

Un membre fait référence à l'article 4.4 de la *Politique de la recherche et de la création* et estime que selon cette disposition, le présent point aurait dû être soumis à la commission des études. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que cela n'a pas été fait puisque la modification était purement d'ordre financier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani, les membres conviennent à la majorité (pour : 12 – contre : 1) d'adopter la résolution 366-CA-5521 concernant la perception et gestion des frais indirects de recherche; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Le secrétaire général mentionne que le mandat de monsieur Mario Auclair, à titre de représentant de l'UQO au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, viendra à échéance le 15 décembre 2012. L'Université a été sollicitée par l'Université du Québec pour procéder à une recommandation de nomination.

Conformément aux dispositions prévues à l'annexe 6-C du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, du règlement général 6 - Ressources humaines de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Le conseil est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5522 concernant une recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études

Le secrétaire général informe les membres que l'assemblée du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à sa rencontre du 26 novembre 2012, a désigné madame Renée Michaud pour siéger à la commission des études.

Il s'agissait de remplacer ou de renommer madame Renée Michaud dont le premier mandat prendra fin le 13 décembre 2012.

Selon l'article 6.3 du Règlement de régie interne, le mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CA-5523 concernant la nomination d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études; laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Monsieur Martin Noël, qui perd qualité pour siéger au conseil d'administration en raison d'un sabbatique débutant en janvier, transmet ses salutations aux membres.

Un membre fait savoir que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), qui regroupe les principaux élus et des représentants des différents secteurs socio-économiques de l'Outaouais, devra combler, en mars prochain, le siège qui sera laissé vacant par madame Claudette Gatien, actuelle représentante de la société civile dans le secteur de l'éducation supérieure. Il invite les membres du conseil d'administration de l'UQO intéressés à soumettre leur candidature à ce poste.

Un membre souhaite savoir si des démarches ont été entreprises afin de limiter les pertes encourues par le départ du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) des murs de l'UQO et si les clauses de résiliation du bail ont été respectées.

Le recteur indique que des démarches politiques sont entamées, notamment auprès du ministre de l'Industrie, monsieur Christian Paradis, de la députée de Hull-Aylmer, madame Nycole Turmel, et du député de la 2^e opposition, monsieur Stéphane Dion, en vue de mobiliser les forces politiques fédérales autour de cet enjeu

Le recteur ajoute que le CNRC a donné un avis de résiliation de 12 mois et est tenu, selon les clauses du bail, de payer la location des locaux jusqu'en novembre 2013. Il indique par ailleurs que les autres locataires toujours présents au Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) ont manifesté leur intention d'y demeurer et même d'augmenter la superficie de leur location. Le recteur fait toutefois savoir que l'abandon de certains projets de recherches, amorcés par des chercheurs qui devront quitter le CRTL, est l'une des conséquences du départ du CNRC.

Un membre considère que la présidence de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO), qui a récemment procédé à des changements au niveau de sa direction, devrait continuer d'être assumée par le recteur de l'UQO et non par le directeur du Cégep de l'Outaouais.

Le recteur, qui fut l'initiateur et un acteur majeur de la mise sur pied de l'ACESO dont il a présidé la destinée lors des deux premières années, estime que l'Alliance doit désormais interpeler davantage les établissements collégiaux. Il a donc souhaité céder son poste à un de leurs représentants et a lui-même approché à cet effet monsieur Frédéric Poulin, directeur général intérimaire du Cégep, puisqu'il croit en sa capacité de porter le message. Le recteur demeure cependant à la tête de la Table éducation Outaouais.

Un membre émet le souhait que l'année 2013 apporte un vent de positivisme sur la communauté universitaire et que le comité chargé d'identifier les stratégies visant à rétablir la santé financière de l'Université fasse preuve de transparence et d'équité. Il formule également le souhait que la communauté soit tenue informée des travaux dudit comité.

Un autre membre dit partager ces souhaits et s'enquiert des démarches mises en place afin de procéder à l'embauche d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Le recteur confirme que le processus de dotation sera lancé bientôt.

La présidente salue messieurs Martin Noël et Guy Bellemare, qui perdent qualité en raison d'un sabbatique, et les remercie pour leur contribution et la qualité de leurs interventions. Elle indique que mesdames Louise Briand et Chantal Saint-Pierre ont été désignées par l'Assemblée générale des professeurs pour les remplacer et qu'elles prendront part aux réunions du conseil, à titre d'observatrices, dès février prochain, à moins que le décret gouvernemental officialisant leur nomination ne soit émis d'ici là. Elle souligne également le renouvellement du mandat de monsieur Michal Iglewski, renouvellement qui devrait être approuvé par décret sous peu.

10.- Dépôt de documents

10.1 *UNIVERSITÉ INC. « Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir »*

10.2 Lettre du 6 décembre 2012 du ministre Pierre Duchesne

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 25 février 2013 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Yves Dupont, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 58.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice